

*Par lettre recommandée
avec accusé de réception,*

**Luc Pierart
Propriétaire
8 rue marguerite Chapon
Batiment 8 D-601
94800, Villejuif**

Date de rédaction :

07 octobre 2025

Information de contact :

Florian Duzés
florian.duzes@gmail.com

Adresse postale:

3 chemin de Montréal
Montredon-Labessonnié

Complément d'adresse :

81360, France

Restitution de dépôt de garantie - appartement conforme et délai dépassé

M. Pierart,

À ce jour, vous ne m'avez pas restitué mon dépôt de garantie d'un montant de 980 € pour le logement situé au 63 avenue de la République, malgré une première relance datant du 26 septembre 2025 (voir annexe C).

Je vous rappelle que suite à mon départ le 31 août 2025, un état des lieux conforme a été établi le 31 août 2025 (annexe B). Les clés vous ont été remises ce même 31 août 2025. Aucune dégradation n'a été commise, l'état des lieux de sortie est simplifié si l'on compare à l'état des lieux d'entrée (A).

Selon l'article 22 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989, la restitution du dépôt de garantie doit intervenir dans un délai de 1 mois à compter de la remise des clés, sans quoi, il sera majoré d'une somme de 10 % du loyer mensuel hors charges, pour chaque mois de retard.

Cette lettre fait suite à votre mél du 3 octobre 2025 (annexe G) justifiant une retenue de 555 € sur le dépôt de garantie. Ce calcul étant illustré à l'aide d'un tableur que nous pouvons retrouver en annexe H. La justification de cette retenue semble construite sur des bases erronées que nous allons maintenant détailler.

Premièrement nous pouvons observer que le tableau a été construit pour M. QuentinC, avec un départ du logement le 19 juillet 2025. On peut voir que les calculs des charges d'électricité et de gaz s'appuient sur des consommations totales annuelles. Or nous savons que mon entrée date du 28 mars 2025 (annexe A). Les valeurs présentées sont donc inadaptées à ma situation. En effet, je n'ai pas à payer pour l'entièreté des mois où je suis absent du bail locatif.

Deuxièmement, nous pouvons donc construire un tableau prévisionnel des charges imputables à ma présence à l'aide des données présentées en annexe H, ce tableau est présenté ci-dessous.

Pour le calcul du gaz (actuellement inexact car la consommation suit une loi gaussienne et non une loi linéaire - *pic de consommation en hiver* - et le nombre de jours varie entre chaque mois) :

- Juillet et août : 37.05 et 40.70 €, valeurs justifiées.
- Juin : 90.82 €, soit 3,0273 par jour
- 1 janvier au 11 juin : 1551.91 €
 - On enlève le 11 jours de juin du total, soit $1551.91 - (11 * 3.0273) = 1518.61$ €
 - Consommation mensuelle de janvier à mai : $1518.61 / 5 = 303.722$ €

- Mars : $303.722 / 31 = 9.797$ € par jour
- Mars (4 jours) : 39.188 €

Pour le calcul de l'électricité (inexacte pour les mêmes raisons que le gaz et avec des valeurs prévisionnelles) :

- Juillet et août : 37 et 33 €, valeurs "justifiées".
- Consommation du premier janvier au 29 juin : 562 €
- Nombre de jours : $31 + 28 + 31 + 30 + 31 + 29 = 180$
- Consommation journalière : $562 / 180 = 3.1222$ €
- Alignement de ce forfait sur les mois :
- Mars (4 jours) : 12.488 €
- Avril (30 jours) : 93.666 €
- Mai (31 jours) : 96.788 €
- Juin (30 jours) : 93.666 €

Tableau de calcul des charges d'électricité et de gaz - prévisionnel (valeur en euros)

	GAZ	Gaz/p (/4)	ELEC	Elec/p (/5)	Total	Total/p
Août	37.05	9,262	37	7.4	74.05	16.662
Juillet	40.70	10,175	33	6.6	73.7	16.775
Juin	90.82	22,705	93.666	18.7332	184.486	41.4382
Mai	303.722	75,9305	96.788	19.3576	400.51	95.2881
Avril	303.722	75,9305	93.666	18.7332	397.388	94.6637
Mars	39.188	9,797	12.488	2.4976	51.676	12.2946
Total	815,202	203,800	366.608	73,321	1181.81	277.122

Les valeurs en jaune doivent être remplacer par leurs valeurs exactes pour justifier d'une réduction de la caution.

La valeur de référence pour un coût prévisionnel des charges de gaz et d'électricité est donc de **277.12 €** (deux cents soixante-dix-sept euros et douze centimes). Cette valeur reste incertaine et doit être confirmée par votre partage des factures des services d'électricité et de gaz.

On peut réduire cette valeur par l'ensemble des charges déjà payées :

Tableau de charges déjà payées

Mois	Mars (4 jours)	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Total
Valeurs versées	$(25/30) * 4 = 3.33$	25	25	25	25	25	128.33

Ce qui nous ramène à un hypothétique dû de $277.12 - 128.33 = 148.79$ € (cent quarante-huit euros et soixante-dix-neuf centimes).

Troisièmement, il est normal de régler le coût des taxes de prélèvement des ordures ménagères. En admettant que les valeurs communiquées sont exactes, on peut voir un calcul justifié ci-dessous :

Calcul de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Année	Montant annuel	Montant par locataire	Présence annuelle	Total dû
2024	391 €	391 / 5 = 78.2 €	5 / 12 = 0.417	78.2 * 0.417 = 32.60 €

Cette dette est due et doit donc être réglée. On peut réduire la caution de ce montant.

Enfin, on peut voir présenter des frais de plomberie concernant un joint de douche. Pourtant aucun dégât n'apparaît dans l'état des lieux de sortie (annexe **B**). Les observations de moississures présentes dans la chambre 3 résultent d'un usage normal des locaux et d'une mauvaise ventilation de l'habitation. Ces problèmes ont été préalablement signalés à deux reprises par mél tout au long de l'été (**E, F**). Aucune suite n'a été donnée à ces signalements, permettant d'entreprendre des réparations ou effectuer des aménagements. Des frais supplémentaires, postérieurs à mon départ, peuvent être ajoutés au calcul de la retenue sur le dépôt de garantie mais dans cette situation sont non recevables.

Pour terminer, je souhaite revenir sur l'accord échangé à amont de mon arrivée dans la chambre. Nous pouvons observer dans ce mél échangé en amont de mon arrivée dans le logement (annexe **D**) que la somme de 177 € a été versé comme loyer du mois de mars 2025. Un montant supérieur à l'occupation de la chambre qui date du 28 mars 2025. Ce mél illustre que 7 jours de loyer non consommé ont été adjoints à la durée d'occupation effective et ont été nécessaires pour accéder à la location de la chambre. Ce montant de 7 jours de loyers s'élève à $550/30 * 7 = 128.33$ €. Cette somme versée de bon aloi ne saurait rester muette dans les calculs que nous effectuons.

Pour conclure, nous avons une dépense justifiée de 32.60 € (trente deux euros et soixante centimes) pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Cette dépense est couverte par le geste décrit précédemment et nous laisse un reste de $128.33 - 32.60 = 95.73$ €. Ainsi, à moins de présenter un détail des charges d'électricité et de gaz justifiant une retenue supérieure à 95.73 €, la totalité du dépôt de garantie doit être restituée.

Je vous remets donc en demeure de me restituer la somme de 980 € pour le dépôt de garantie, majoré de 98 € de pénalité de retard, dans un délai de 14 jours à compter de la réception de la présente lettre, soit un total de 1078 € (mille soixante-dix-huit euros). Ce courrier faisant suite aux messages téléphoniques et mél du 26 septembre 2025 à 12h32 (annexe **C**).

Passé ce délai, un médiateur de justice sera saisi pour avancer dans la résolution à l'amiable de ce litige. À défaut ou en cas d'échec de la médiation, je me verrai dans l'obligation de saisir le juge des contentieux de la protection du tribunal de Créteil.

Je vous prie d'agrérer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Cordialement,

Florian DUZÉS

Annexe A : État des lieux d'entrée'

ETAT DES LIEUX	
<i>Etat des lieux contradictoire à annexer au contrat de location</i>	
<input checked="" type="checkbox"/> ETAT DES LIEUX D'ENTREE	<input type="checkbox"/> ETAT DES LIEUX DE SORTIE
• Adresse du local donné en location	
Maison N° 63 Rue Avenue de la république Commune Villejuif 94800	Etage 0.3 Bâtiment Porte
• Noms et adresses des soussignés	
Nom(s) et adresse(s) du (des) propriétaire(s) dénommé(s) le(s) BAILLEUR(S) (le(s) propriétaire(s)) : M PIERART LUC , 8 RUE MARGUERITE CHAPON (BAT8 D-601) 94800 VILLEJUIF	
Nom(s) et adresse(s) du (des) locataire(s) dénommé(s) le(s) PRENEUR(S) (le(s) locataire(s)) : Dungs Florian , 3 chemin de Montreuil , 91360 Montreuil - Le Val d'Ornois	
• Conditions générales Conformément à l'article 3 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989, un état des lieux doit être établi contradictoirement entre les parties lors de la remise des clefs au locataire et lors de la restitution de celles-ci. Pendant le premier mois de la période de chauffage, le locataire pourra demander que le présent état des lieux soit complété par l'état des éléments de l'installation de chauffage.	
• Parties communes La maison et les parties communes dont le locataire a la jouissance sont : <input checked="" type="radio"/> bon état / état neuf / immeuble neuf / travaux récents	
Eléments d'équipement (voir aussi inventaire annexe B)	
Clefs (nombre de jeux) : Sonnette/alarme/interphone : Glaces : Antenne T.V. : Chauffage (état radiateurs) : chaudière : Meubles WC : Meubles Balcon, terrasse : Meubles cuisines : Meubles séjour :	portail... entrée veranda..... boite au lettre..... parking bip parking ... Interphone : avec camera et ouverture portail, gresille sonnette portail : ok Rdc : 1 glace vertical + range chaussure Salon : fibre etage 1 : 3 grand radiateur Tbon etat Etag 1 (wc) : Tbon etat (2021) Voir inventaire Voir inventaire Voir inventaire Halogne, table basse , etagere escalier, vase,
Relevé compteurs : EDF (rdc) : <input checked="" type="checkbox"/> GAZ (rdc) : <input checked="" type="checkbox"/> EAU (sdb chbr 1 sous fenetre) : <input checked="" type="checkbox"/>	
Pour chaque pièce et pour chaque élément d'équipement : "état neuf", "(T) bon état", "état d'usage", "mauvais état" ou NA.	
Indiquer aussi : les taches, déchirures, trous dans les murs, fuites, etc.	
Mots : radio, lecteur, boîte, chaise, lit, 2 lampes Lecteur	

	MURS PLAFOND	SOL	PORTES, SERRURERIE	FENETRES PERSIENNES	ELECTRICITE PLOMBERIE
Cour – poubelle					
Terrasse-esc					
Veranda					
WC					
Séjour					
Cuisine					
Esc haut & couloir					
Esc bas & Couloir rdc					
Chambre 3..	<ul style="list-style-type: none"> - Plafonds: 6 chevilles, ciel x3 + longue fissure - mur min : 5 noirs ~ 10 cm 				
Sdb wc chb 3	<ul style="list-style-type: none"> - mur Nord : 2 chevilles (6 total) - pris elec : plein à fil encastré visible 				
Chambre 3	<ul style="list-style-type: none"> - fondre : trou ou-dans ~ contre - murs : comme chez moi abimé 				
Sdb wc chb.3	Plafond 50% min			Dominique Maire	
autre					

MOBILIER : Voir annexe B avec inventaire , photo et etats

Le présent état des lieux contradictoire a été dressé en deux exemplaires entre les soussignés qui le reconnaissent exact.

Fait à Villejuif, le 28/03/2025

Le(s) PRENEUR(S)
Signatures précédées de la mention "certifié exact".

Certifié exact.

Le(s) BAILLEUR(S)
Signatures précédées de la mention "certifié exact".

Certifié exact

LQ FD

Annexe B : État des lieux de sortie

ETAT DES LIEUX

Etat des lieux contradictoire à annexer au contrat de location

ETAT DES LIEUX D'ENTREE
ETAT DES LIEUX DE SORTIE

• Adresse du local donné en location

Maison – CHAMBRE N° 1 2 3 4 (entourer le bon n°)
N° 63 Rue Avenue de la république Etage 1 Bâtiment 1 Porte 3
Commune Villejuif 94800

• Noms et adresses des soussignés

Nom(s) et adresse(s) du (des) propriétaire(s) dénommé(s) le(s) BAILLEUR(S) (le(s) propriétaire(s)) :
M PIERART LUC , 8 RUE MARGUERITE CHAPON (BAT8 D-601) 94800 VILLEJUIF

Nom(s) et adresse(s) du (des) locataire(s) dénommé(s) le(s) PRENEUR(S) (le(s) locataire(s)) : _____

DYZES Florant -
3 Avenue de Montcel, 91360 , Montreuil labeyrie

• Conditions générales

Conformément à l'article 3 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989, un état des lieux doit être établi contradictoirement entre les parties lors de la remise des clefs au locataire et lors de la restitution de celles-ci. Pendant le premier mois de la période de chauffage, le locataire pourra demander que le présent état des lieux soit complété par l'état des éléments de l'installation de chauffage.

• Parties communes

La maison et les parties communes dont le locataire a la jouissance sont : bon état / état neuf / immeuble neuf / travaux récents

Eléments d'équipement (voir aussi inventaire annexe B)

Clefs (nombre de jeux)	portail	entrée veranda	boite au lettre	parking	garage
Sonnette/alarme/interphone :	Interphone	avec camera et ouverture portail	gresille	sonnette portail	ok
Glaces :	Rdc	1 glace vertical + range chaussure			
Antenne T.V.:	Salon	fiber			
Chaudiere	etage 1	3 grand radiateur Tbon etat			
Meubles WC	Etag 1 (wc)	Tbon etat (2021)			
Meubles Balcon, terrasse:	Voir inventaire				
Meubles cuisines	Voir inventaire				
Meubles séjour	Halogne, table basse , etagere escalier, vase,				

Relevé compteurs : EDF (rdc) : GAZ (rdc) : EAU (sdb chbr 1 sous fenetre) :

Pour chaque pièce et pour chaque élément d'équipement : "état neuf", "(T) bon état", "état d'usage", "mauvais état" ou NA.

Indiquer aussi : les taches, déchirures, trous dans les murs, fuites, etc.

INITIALES : DR

MOBILIER : Voir annexe B avec inventaire, photo et etats

Le présent état des lieux contradictoire a été dressé en deux exemplaires entre les soussignés qui le reconnaissent exact.

Fait à Villefranche, le

Le(s) PRENEUR(S)

34 / 8 / 25

Le(s) BAILLEUR(S)

Certified correct

Dugay

Ec(s), BAALEET(s),
précédées de la mention "certifié ex-
certifié et ac-

✓

✓

T

✓

INITIALES :

Annexe C : Premier courrier de mise en demeure

From florian.duzes@gmail.com Fri Sep 26 03 :32 :20 2025 Return-Path : <florian.duzes@gmail.com>
Message-ID : <6258b32913f501949f6f856030d145ed37f27e83.camel@gmail.com>
Subject : Demande de remboursement de = ?ISO-8859-1 ?Q ?d=E9p=F4t?= de garantie non
= ?ISO-8859-1 ?Q ?restitu=E9 ?= - = ?ISO-8859-1 ?Q ?=C9tat?= des lieux de sortie conforme
= ?ISO-8859-1 ?Q ?=E0 ?= = ?ISO-8859-1 ?Q ?_l'=E9tat?= des lieux = ?ISO-8859-1 ?Q ?d'entr=E9e ?=
From : Florian Duzes <florian.duzes@gmail.com>
To : luc pierart <lucpierart1@gmail.com>
Date : Fri, 26 Sep 2025 12 :32 :19 +0200

Florian DUZÉS 3 chemin de Montréal 81360 Montredon-Labessonnié

Monsieur Luc PIERART 8 RUE MARGUERITE CHAPON BAT8 D601 94800 Villejuif

Objet : Demande de remboursement de dépôt de garantie non restitué - État des lieux de sortie conforme
à l'état des lieux d'entrée

Monsieur,

À ce jour, vous ne m'avez pas restitué mon dépôt de garantie d'un montant de 980 € pour le logement
situé au 63 avenue de la République.

Je vous rappelle que suite à mon départ le 31 août 2025, un état des lieux contradictoire a été établi le 31
août 2025. Les clés vous ont été remises le 31 août 2025. Aucune dégradation n'a été commise, l'état des
lieux de sortie est conforme à l'état des lieux d'entrée.

Selon l'article 22 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989, la restitution du dépôt de garantie doit intervenir dans
un délai de 1 mois à compter de la remise des clés, sans quoi, il sera majoré d'une somme de 10 % du
loyer mensuel hors charges, pour chaque mois de retard.

Je vous mets donc en demeure de me restituer la somme de 980 € pour le dépôt de garantie, majoré de 0
€ dans un délai de 4 jours à compter de la réception de la présente.

Passé ce délai, la somme de 1078 €, soit 980 € majoré de 98 € sera versée avant le 31 octobre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Florian DUZÉS

P-S :

Si le propriétaire refuse de rembourser le dépôt de garantie malgré cette démarche, le locataire peut
engager une procédure de conciliation (étape facultative et gratuite) :

auprès de la commission départementale de conciliation dont dépend le logement ou auprès d'un conciliateur de justice.

En cas d'échec de la conciliation, le locataire ou le propriétaire peut saisir le juge des contentieux de la protection dans un délai de 3 ans à partir du jour où le dépôt de garantie aurait dû être versé.

Annexe D : Échange initiant la location

From lucpierart1@gmail.com Fri Mar 7 09 :14 :15 2025

Delivered-To : florian.duzes@gmail.com

Received : by 2002 :a05 :6358 :408b :b0 :1dc :9b27 :d4a0 with SMTP id u11csp2437136rwc; Fri, 7 Mar 2025 09 :14 :15 -0800 (PST)

Return-Path : <lucpierart1@gmail.com>

From : luc pierart <lucpierart1@gmail.com>

Date : Fri, 7 Mar 2025 18 :13 :59 +0100

Subject : Re : dossier Villejuif

To : Florian Duzes <florian.duzes@gmail.com>

bonjour M Duzes

bien recu ci joint les 3 contrats signés de ma part 1/ besoin de votre paraphe sur le contrat principal sur chaque pages svp (j ai bien remis a partir du 22 mars)

2/ merci de me faire le transfert des que possible de la caution 980eu & 177eu pour la periode de mars (10j) et de m envoyer un screenshot bancaire par SMS svp

si 1 et 2 ok , alors etat des lieux le 28 a 16h cdmnt ps : a noter que pour l etat des lieux , j aurai besoin de la preuve d assurance & du transfert auto de 550eu tous les 6 du mois (revoir annexe A)

Luc Pierart

Le jeu. 6 mars 2025 à 22 :24, Florian Duzes <florian.duzes@gmail.com> a écrit :

> Bonjour,
>
> Voici les documents demandés. Le virement de la caution sera effectif au
> jour de l'état des lieux, de même que les 10 jours de loyers du 22 au 31
> mars.
>
> Je reste à votre disposition pour toute information complémentaire,
> En vous souhaitant une bonne journée,
> Florian

Annexe E : Courrier de signalement de problème d'humidité

From florian.duzes@gmail.com Thu Jul 17 05 :42 :28 2025
Return-Path : <florian.duzes@gmail.com>
Received : <lucpierart1@gmail.com> (version=TLS1_3 cipher=TLS_AES_256_GCM_SHA384
bits=256/256); Thu, 17 Jul 2025 05 :42 :28 -0700 (PDT)
Message-ID : <30d61efe304c57bbe3bfd826a2e094d5ff95c9dd.camel@gmail.com>
Subject : Point appartement - =?ISO-8859-1?Q?=E9tat?= =
From : Florian Duzes <florian.duzes@gmail.com>
To : luc pierart <lucpierart1@gmail.com>
Date : Thu, 17 Jul 2025 14 :42 :26 +0200

Bonjour Luc,

Ne vous croisant plus, je vous adresse ce mél pour faire un point sur la chambre 3.

Premier point : lit et matelas ;

Ce matelas mousse, usé des précédentes location, et ce sommier, au lattes disjointes, sont adéquats pour un usage temporaire, un sommeil limité. Pour un usage quotidien, cela ne suffit pas et entraîne un inconfort.

Second point : qualité de l'air ;

Il y a des mauvaises odeurs. Mettre du parfum, laisser la chambre ouverte toute la journée ou ouvrir les fenêtres de la rue ne suffisent pas à pallier cet inconvénient. La salle de bain pourrie à cause de l'humidité provoquer par l'usage normale de la douche. Les vêtements et autres tissus absorbent les odeurs. L'équipement s'encrasse de poussière avec vos venues et ouvertures de fenêtres.

Voici donc mes demandes, avec un délai d'exécution de 1 mois :

- nouveau sommier et matelas
- réparation (pour la salle de bain) et mise en place d'une ventilation (dans la chambre)

Je reste à votre disposition pour de plus ample échange, Cordialement, Florian Duzés

PS : Je n'ai pas eu de nouvelles des visites pour le locataire qui me succédera, est-ce que celle-ci ont toujours lieu ou ont été annulées ?

Annexe F : Relance de signalement de problème d'humidité

From florian.duzes@gmail.com Wed Aug 20 04 :49 :38 2025
Return-Path : <florian.duzes@gmail.com>
Received : <lucpierart1@gmail.com> (version=TLS1_3 cipher=TLS_AES_256_GCM_SHA384
bits=256/256); Wed, 20 Aug 2025 04 :49 :38 -0700 (PDT)
Message-ID : <e9c78ff329a6b35d1e9016f4873601e2982afafbcamel@gmail.com> Subject : Re : Point
appartement - = ?ISO-8859-1 ?Q ?=E9tat ?=
From : Florian Duzes <florian.duzes@gmail.com>
To : luc pierart <lucpierart1@gmail.com>
Date : Wed, 20 Aug 2025 13 :49 :37 +0200

Bonjour Luc,

Un mois viens de passer et si on peut s'arranger quand au confort d'un sommier, c'est plus compliqué
quand à la qualité de l'air et sa circulation dans la chambre 3.

Est-ce que vous avez pris une décision à ce sujet : ajouter une VMC, laissé en l'état ?

J'espère que vos vacances furent bonnes, En attendant de vos nouvelles, Cordialement, Florian

Annexe G : Reponse de M. Pierart et réduction de la caution

From lucpierart1@gmail.com Fri Oct 3 10 :14 :02 2025

Delivered-To : florian.duzes@gmail.com

Received : by 2002 :a05 :6358 :6a50 :b0 :206 :fdaf :7c66 with SMTP id c16csp5321440rwh ; Fri, 3 Oct 2025 10 :14 :02 -0700 (PDT)

From : luc pierart <lucpierart1@gmail.com>

Date : Fri, 3 Oct 2025 19 :13 :43 +0200

Message-ID : <CADpZJe9HTi17+9t7_DYSZ2dWe_hH4Co2dBubLmfexKpazHUqGA@mail.gmail.com>

Subject : caution DUZES - VILLEJUIF

To : Florian Duzes <florian.duzes@gmail.com>

Bonjour M DUZES

vous trouverez ci joint le detail des retenues sur votre caution suite a l etat des lieux de sortie du 31/08/2025 du 63 av republique 94800 Villejuif

1/ les taxes poubelles annuelles sont dues par le locataire au prorata

2/ les charges electricite et gaz ont ete ajusté au reel avec justificatif joint (voir extrait du contrat ci joint : charge au reel) l 'EDF est divisé en 5 avec la startup mais le gaz en 4 car non inclus dans le contrat de la startup car non utilisé (douche, etc)

3/ la reparation des joints de la douche : je peux bien sur faire venir un professionnel si vous le desirez mais la facture sera forcement plus lourde (transport pour le devis + materiaux + transport pour realisation travaux + main d oeuvre)

merci de me redonner l adresse a laquelle j envoie le cheque de 425eu

Luc Pierart

Annexe H : Calcul de M. Pierart et justification de la réduction de la caution

This collage illustrates the complexity of utility bills and energy usage. It includes:

- EDF Bills:** Electricity bills for July 2025 (total 632€) and June 2025 (total 632€), both with a red circle highlighting a specific charge.
- Engie Bills:** Gas bills for July 2025 (total 1684€) and June 2025 (total 1684€).
- Conso Bill:** Water bill for July 2025 (total 125€).
- Waste Bill:** Taxe d'ordure ménagère (TOM) bill for July 2025 (total 391€).
- Chart:** A bar chart showing monthly energy consumption in kWh from January to June 2025, with a red circle highlighting June.
- Other:** A small graphic showing energy efficiency levels (A+++ to D).

Annotations provide context for specific charges and total amounts:

- "MAISON / APP EDF : voir login pswd de 1@ how = 63AV REPUBLIQ / ZONE centrale BLEUE : MA CONSO : choisir mois ou anné, tourner à 180°"
- "taxe poubelle"
- "joint douché démonté : 20 main d'œuvre 2h 80"
- "du taxe à payer 33"
- "/ divisé par colo 126 div/5"
- "421 div/4 au gaz 0 133 -125 = 555 eu du charges reste à payer"
- "caution à rendre 425 980,24€"
- "note / charges last!!"
- "MAISON / APP ENGIE : voir login pswd de 19 how = MA CONSO / choisir année et ajouter enlève des mois"